



commission for environmental impact assessment

Ministère des Affaires Étrangères
Mr. L. v. Maare
Boîte postale 20061
2500 EB LA HAYE

your reference
DML/MI-143/98

your letter
16 février 1998

our reference
U72-99/Po/sg/025-151

subject
Conseil Lac Sud Tunisie

direct phone number
+31 30 234 76 49

Utrecht (the Netherlands),
28 mai 1999

Cher Monsieur,

Par lettre du date 16 février 1998 vous demandiez la Commission de l'Évaluation d'Impact sur l'Environnement de vous conseiller par rapport à l'optimisation environnementale de l'aménagement du Lac Sud. Avec la publication des rapports RAP-ETU-035-2709 et RAP-ETU-036-2709, les plans définitifs des travaux et des aménagements sont connus. Par la présente j'ai l'honneur de vous soumettre l'avis de la Commission.

Dans cet avis la Commission présente son opinion sur les aspects environnementaux de ces plans. Je profite de cette occasion pour vous conseiller:

- de vous faire parvenir par le contractant des rapport bi-annuels sur les travaux d'exécution;
- d'effectuer une supervision sur les travaux en exécution par rapport aux aspects environnementaux, parmi lesquels figure l'élimination des sources de pollution qui ont occasionné la pollution actuelle du Lac.

La Commission a pris connaissance de la communication DGE.EC.2B du 20 avril 1999 du Ministère Tunisienne d'Affaires Etrangères et du fait que le plan d'aménagement prévoit des espaces verts publics protégés pour la zone 3 du Lac.

La Commission réaffirme sa disponibilité d'assister à la suivi du projet dans sa phase d'exécution.

J'espère que cet avis contribuera de façon constructive à une réhabilitation du Lac Sud jugé satisfaisante du point de vue environnementale.
La Commission appréciera d'être tenu au courant de l'utilisation de son avis.

Nos salutations distinguées



prof.dr.ir. D. de Zeeuw
le président

cc ir. J. Kok,
Ambassade Royale des Pays-Bas à Tunis